

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Brigitte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_080 : GRANDS EQUIPEMENTS / CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - TARIFS COMPLÉMENTAIRES 2024**

### **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

Après les événements successifs que la France a connus depuis 2020 (pandémie, conflits internationaux, augmentation du coût de l'énergie, plan de sobriété énergétique, etc.), la Collectivité a adapté le fonctionnement du Centre Aquatique Communautaire pour limiter l'impact sur le déficit de l'équipement et répondre aux règles qui lui étaient imposées.

Pour développer les offres de services rendus aux usagers et promouvoir les activités du Centre Aquatique Communautaire, il est proposé :

- de créer dix nouveaux articles ;
- d'adapter la tarification des locations de lignes d'eau aux associations de retraite sportive, elles aussi impactées par la situation énoncée en amont.

Les propositions sont réparties par thème et exposées ci-après :

### **Espace Aquatique :**

Les deux premiers articles ont pour objectif de proposer aux utilisateurs les plus fidèles une carte horaire de 30 heures (junior et adulte) avec un tarif plus attractif, qui répond à une demande croissante.

Les tarifs proposés pour ces deux articles sont les suivants :

- Carte horaire Junior 30 heures : 56,10 €
- Carte horaire Adultes 30 heures : 73,80 €

### **Espace Balnéothérapie :**

Trois articles viennent compléter les offres existantes de l'espace balnéothérapie, destinées aux usagers adultes.

Le premier est la création d'une carte 6 entrées qui permettra de faire découvrir cet espace à un tarif plus accessible.

Le deuxième article créé relève d'une sollicitation des associations et structures qui accompagnent les personnes en situation de handicap, quel qu'il soit, et qui s'acquittent actuellement d'un titre d'accès pour assurer l'encadrement de leurs « patients ou résidents » à cet espace. Ils souhaitent obtenir la gratuité pour les encadrants.

Le dernier article intègre dans notre offre tarifaire un titre d'accès tenant compte de la fermeture des bassins ludique et sportif, notamment lors de manifestations ou événements qui ne permettent que l'accès à l'espace balnéothérapie.

Les tarifs proposés pour ces trois articles sont les suivants :

- Carte 6 entrées Balnéo : 49,00 €
- Accompagnant PSH : 0,00 €
- Entrée unitaire Balnéo uniquement: 6,50 €

### **Cours d'aquagym :**

Ce nouvel article permet l'accès aux animations d'aquagym, à un tarif abordable. Il répond à une demande d'utilisateurs qui viennent occasionnellement au Centre Aquatique.

Le tarif proposé pour cet article est le suivant :

- Carte 6 entrées + séances d'aquagym : 58,10 €

### **Centre Communal d'Action Sociale :**

La création de ces deux articles, une carte 6 entrées junior et une carte 6 entrées adulte, émane d'une demande du CCAS qui répond à une modification de leur système de prestation.

Les tarifs proposés pour ces deux articles sont les suivants :

- Carte 6 entrées junior CCAS : 29,04 €
- Carte 6 entrées adulte CCAS : 29,25 €

### **Événementiel :**

Les tarifs actuellement proposés sont identifiés par événement. Cette solution ne répond plus au fonctionnement de l'équipement, notamment pour des animations qui nécessitent une organisation plus importante, une augmentation de la température des bassins ou l'intervention de prestataires extérieurs, par exemple. Il est donc proposé de modifier l'intitulé des tarifs proposés et de créer un nouveau tarif pour les animations qui nécessitent plus de budget.

Les tarifs proposés de ces cinq nouveaux articles sont :

- Tarif événementiel 1 : 3,30 €

- Tarif événementiel 2 : 4,40 €
- Tarif événementiel 3 : 6,60 €
- Tarif événementiel 4 : 8,80 €
- Tarif événementiel 5 : 10,00 €

### **Association Retraite Sportive :**

S'agissant de l'évolution de la tarification pour les associations de retraite sportive, elle permet d'adapter la facturation en fonction du nombre de personnes présentes par ligne d'eau avec un seuil minimum de 25 personnes pour la première ligne et évolutif par tranche de 4 personnes jusqu'au seuil maximum fixé à 40 personnes par séance.

Les tarifs pour les associations de retraite sportive sont ainsi définis :

- de 5 à 25 personnes : 22,35 €
- de 26 à 30 personnes : 29,80 €
- de 31 à 35 personnes : 37,25 €
- 36 à 40 personnes : 44,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les tarifs complémentaires tels que détaillés ci-dessus pour le Centre Aquatique Communautaire ;
- de dire que ceux-ci seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.